



## **Hommage à toutes les femmes... et en particulier aux femmes employées en titres- services**

En ce 8 mars journée internationale des femmes, l'ACRF – Femmes en milieu rural, souhaite rendre hommage aux femmes et particulièrement cette année aux femmes qui se battent pour leurs droits à un salaire décent.

Trop d'entre elles, ont interrompu leur carrière pour élever leurs enfants et ce sont celles qui prennent la majorité des congés parentaux<sup>1</sup>. Pour permettre aux femmes moins qualifiées ou éloignées depuis longtemps du secteur de l'emploi, pour soulager les tâches ménagères des familles, pour limiter le travail au noir, notre gouvernement a proposé la création de « titres services ».<sup>2</sup>

Loin de nous l'idée de critiquer ce système car il permet en effet de réaliser ces objectifs de reprise de travail rémunéré pour toute une série de femmes, tout en bénéficiant d'une certaine couverture sociale et en soulageant de nombreuses familles de ces « corvées » domestiques. Ces prestations comprennent notamment : le nettoyage du domicile, la lessive et le repassage, la préparation des repas, les courses ménagères, le repassage en dehors du domicile de l'utilisateur, et le transport accompagné de personnes à mobilité réduite.

Mais là où le bât blesse c'est quand on parle de stabilité d'emploi, quand on parle de salaire et de conditions de travail. En fonction des entreprises de titres-services, les conditions diffèrent quelque peu concernant les « avantages » extra salariaux : remboursement de l'abonnement TEC, prise en charge des vêtements de travail, chèques repas ... mais avec une rémunération brute de 11,50 € de l'heure, les 145.000 travailleuses que compte le secteur sont parmi les salaires les plus faibles du pays.

Faute d'être entendues par leurs employeurs pour une revalorisation de leur salaire et de leurs conditions de travail, les travailleuses du secteur des titres-services se sont mobilisées, organisant des grèves, des actions ponctuelles et des marches dans les rues. Le lundi 3 février, elles ont obtenu satisfaction avec une augmentation des salaires bruts de 0,8% à partir du 1er janvier 2020, un chèque cadeau de 20 €, une indemnité de 10% en plus du salaire brut pour les heures de repassage à domicile, ainsi qu'une série de mesures qualitatives qui visent à améliorer la faisabilité, la mobilité, ainsi qu'une charte contre les comportements inappropriés.

Bravo pour cette belle mobilisation, merci pour tous les services rendus. Nous reconnaissons votre travail et tout ce qu'il permet de soulager.

En solidarité

L'ACRF – Femmes en milieu rural

---

<sup>1</sup> cf. dossier FPS pour le 08 mars 2020

<sup>2</sup> matière régionalisée depuis la 6<sup>e</sup> réforme de l'état au 01-01-2016